

LAÏCITÉ

COMPTE-RENDU
SUR LA LAÏCITÉ

-

ENTRETIEN
AVEC JACQUES
KOUASSI

PRÉPARÉ PAR

Marie Monet

Pierre Magdelenne

Association des Anciens Maires de
la Loire (AAML)



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

**ASSOCIATION DES
ANCIENS MAIRES
DE LA LOIRE**

CONTEXTE D'ÉTUDE

Dans le cadre d'une étude sur le principe de la laïcité que nous menons au sein de l'Association des Anciens Maires de la Loire (AAML), en tant que service civique, nous sommes amenés à étudier la laïcité sous divers aspects. Pour mieux comprendre ce principe républicain, nous avons décidé d'aller interviewer différentes personnalités, issues de différents horizons, ayant un lien singulier avec la laïcité. C'est à ce titre que nous avons pu dialoguer avec Jacques Kouassi, directeur du CSMB de la ville de Limoges, enseignant de droit à l'université de Limoges, juriste et formateur laïcité. Il dirige également un centre social sur la commune de Limoges. En tant que juriste de formation et praticien régulier de la laïcité dans le cadre de ses différentes fonctions, son expertise sur ce principe républicain au sein des collectivités territoriales, mais aussi dans les entreprises et auprès des citoyens, est précieuse. Cette rencontre nous a permis de mieux appréhender les fondements sociaux, juridiques et sociétaux de la laïcité au sein des territoires, mais aussi de mettre en avant ces propos, dans le cadre du livret de la laïcité.

DEFINITION DE LA LAÏCITÉ

La laïcité ne dispose pas, si l'on se réfère à la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, d'une définition à proprement parler. M. Kouassi se réfère à la **définition « légale »** et communément admise de la laïcité. Mais s'il devait la définir personnellement, ce serait avant tout à la fois une « **loi de cohésion sociale et de liberté** » (contrairement à certaines idées reçues). La laïcité permet de vivre sereinement en société. Elle implique des libertés avant des interdictions. Le droit de croire ou de ne pas croire reste pour M. Kouassi l'un des droits les plus fondamentaux de l'homme. Or, la laïcité est ce qui permet « **de débattre, d'exprimer son désaccord** »... La laïcité est un principe républicain, que l'on associe aux valeurs républicaines, comme la liberté, l'égalité et la fraternité. La laïcité est « **complémentaire** » aux valeurs républicaines.

LA LAÏCITÉ DANS LES PAYS FRANCOPHONES

Selon Jacques Kouassi, les formes de laïcité dans les espaces francophones sont multiples et ne se déclinent pas selon un modèle unique. Chaque pays développe une conception particulière de la laïcité, façonnée par son histoire, ses réalités sociologiques et son contexte anthropologique. Il convient ainsi de parler de « *laïcités* » au pluriel, tant les approches diffèrent d'un État à l'autre. Certains pays illustrent bien cette diversité. Au Canada, par exemple, la laïcité ne repose pas nécessairement sur une obligation générale de neutralité religieuse pour l'ensemble des agents publics. En Belgique, la laïcité est également perçue de manière moins rigide qu'en France et est souvent envisagée comme un instrument de cohésion sociale, permettant d'organiser la coexistence des différentes convictions religieuses et philosophiques. Par ailleurs, le terme même de « laïcité » n'est pas utilisé partout, même si les principes qu'il recouvre peuvent exister dans les pratiques institutionnelles ou sociales.

Dans certains pays, la régulation des relations entre l'État et les religions s'exprime davantage par des pratiques de tolérance et de coexistence que par une référence explicite à la laïcité. Le Sénégal constitue à cet égard un exemple particulièrement significatif. Bien que l'islam y soit majoritaire, la société sénégalaise se caractérise par une cohabitation religieuse généralement apaisée entre musulmans et chrétiens. L'histoire politique du pays en témoigne : le premier président de la République, Léopold Sédar Senghor, était catholique dans un pays majoritairement musulman. Cette coexistence se manifeste également dans la reconnaissance officielle de fêtes religieuses musulmanes et chrétiennes dans le calendrier national. Ainsi, sans toujours mobiliser explicitement le terme de laïcité, le Sénégal illustre une forme de pluralisme religieux fondé sur la tolérance et le respect mutuel.

UNE LAÏCITÉ DIFFÉRENTE AU SEIN DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nous avons posé des questions à M. Kouassi concernant les différentes laïcités en France, y compris sur la question juridique. Pour lui, d'un point de vue juridique, homogénéiser les lois sur le territoire français continental serait appréciable, par souci « *d'égalité* ». Mais changer leurs lois locales n'est pas une obligation. Il y a des défenseurs de la laïcité qui souhaiteraient intégrer la loi de 1905 aux territoires de l'Alsace-Moselle. M. Kouassi défend cette position. Il se montre en revanche plus sceptique à l'étendre aux territoires ultramarins ne l'appliquant déjà pas, comme Mayotte ou Wallis-et-Futuna.

Ces territoires ultramarins ont « *une histoire et des attentes locales différentes* », dont il faudrait tenir compte si un changement devait s'opérer. Il estime qu'il n'est pas approprié d'appliquer la loi de 1905 à ces territoires, afin de préserver « *une paix sociale* ». Il note, en outre, que ce n'est dans tous les cas pas la priorité du gouvernement, au vu du climat actuel. La laïcité est une question sensible, car M. Kouassi estime que ce principe, à travers la loi de 1905, est « *incompris et mal perçu* ». Il nous explique qu'aux États-Unis, par exemple, ce principe républicain n'est pas bien compris. Pour mieux le faire comprendre, il souhaite présenter la laïcité à travers son histoire. Cet enseignement fonctionne selon M. Kouassi et permet à beaucoup de personnes, en France comme à l'étranger, de mieux comprendre la laïcité. La République cherche à s'affranchir des règles religieuses, pour préserver sa souveraineté.

LA LAÏCITÉ ET LE MONDE ASSOCIATIF

La laïcité interagit avec tous les pans de la société. Le monde associatif en fait partie. En tant que trésorier au sein du Secours Catholique-Caritas France de Limoges, nous avons voulu interroger M. Kouassi sur son rôle dans cette association et la place de la laïcité. Il est fréquent que des personnes ne saisissent pas entièrement le rôle que jouent les associations fondées sur des ordres religieux. Au sein du Secours Catholique, une « *séparation a été faite entre les activités d'intérêt général et les activités d'ordre cultuel* ». Ni les membres, ni les bénévoles dont l'association s'occupe ne sont choisis en fonction de leur croyance ou de leur absence de croyance. M. Kouassi fait la remarque, qu'au sein de l'association, des responsables étant voilées ou athées sont dans l'organe de l'association. L'organisation propose différentes activités, dont des activités culturelles et cultuelles. M. Kouassi parle d'une expérience enrichissante car elle permet le dialogue entre les différentes religions. C'est pour lui quelque chose d'essentiel : le dialogue doit être permanent, pour lutter contre l'entre-soi.

LA LAÏCITÉ : ENTRE FORMATION ET VULGARISATION

M. Kouassi a beaucoup insisté sur son rôle de formateur et de vulgarisateur. Un problème majeur de la laïcité en France vient du fait qu'elle est « *incomprise* », ce dont il se rend compte en échangeant avec les jeunes générations, mais aussi des interlocuteurs venant d'institutions publiques et privées. La laïcité est souvent vue sous le prisme « *d'interdictions* » et par conséquent vue de manière péjorative. Les individus ignorent ce que la laïcité n'interdit pas : le droit de prier dans la rue, par exemple, un prosélytisme raisonnable, une neutralité qui ne s'applique que durant les heures de travail du fonctionnaire... Cette « *méconnaissance et ignorance* » de la laïcité est fortement présente chez les jeunes, mais aussi au sein des collectivités territoriales.

En tant que formateur laïcité, il est amené à former des personnes issues des collectivités territoriales et d'entreprises privées. Lors de ces formations, « *beaucoup sont surpris* » de découvrir ce qu'est en réalité la laïcité. Cette incompréhension de ce principe est courante et commune. Elle entraîne un regard biaisé de la part de certains individus, qui ne tiennent compte plus de leurs sensibilités personnelles que des lois : en somme, ce qui les choque n'est pas tolérable et ce qui ne les choque pas est autorisé. C'est un biais arbitraire qui est « *faux* », selon M. Kouassi. Il faut selon lui « *respecter les lois, peu importe si on est d'accord avec elles ou non et peu importe notre opinion personnelle* ». Il y a donc une réelle utilité à la pratique de ces formations, pour mieux informer les individus sur la laïcité. La laïcité demande, pour M. Kouassi, de « ***maintenir un dialogue*** » continu pour préserver une coexistence la plus apaisée possible. Aborder la laïcité auprès des jeunes est une autre de ces missions très importantes. Pour sensibiliser les jeunes générations à la laïcité, M. Kouassi, souhaite aborder la laïcité « *à travers ce qu'elle n'interdit pas* ».

Cette introduction à la laïcité permet de montrer la force que ce principe permet de mettre en avant, mais qu'il engage aussi des devoirs. Par la suite, étudier la laïcité par son histoire, c'est avant tout comprendre sa construction et le contexte singulier qui l'entoure. C'est à travers cette histoire qu'il explique aux jeunes générations, qui entrevoient « *la laïcité comme quelque chose de dirigé contre eux, surtout contre l'Islam* ». M. Kouassi entend faire de la pédagogie sur l'histoire des persécutions islamistes ou autres, ainsi que sur la République d'aujourd'hui qui veut s'affranchir de toutes règles religieuses, et sur les persécutions contre les chrétiens qui ont beaucoup marqué l'histoire française... La connaissance contextuelle de la laïcité permet l'installation d'une instance de débat au sein de la société, où nos « ***désaccords*** » peuvent être exprimés. La vulgarisation permet au débat d'avoir lieu et permet l'installation d'une « ***cohésion sociale*** ».

LAÏCITÉ ET APPROPRIATION CULTURELLE

L'incompréhension de la laïcité est à mettre en corrélation avec le contexte religieux de l'Histoire de France. L'Histoire française est liée à la religion catholique et a par conséquent influencé la société d'aujourd'hui. En témoignent les fêtes religieuses chrétiennes présentes tout le long de l'année. Dans notre contexte actuel, ces fêtes sont vues comme des représentations plus traditionnelles ou commerciales que comme des fêtes religieuses, selon M. Kouassi. À travers sa propre expérience, il nous explique que des familles d'autres religions fêtent Noël (peut-être aussi par peur que leurs enfants se sentent délaissés, que tous les autres enfants reçoivent des cadeaux et pas eux). La fête de Noël organisée dans le centre social dont M. Kouassi s'occupe sur la commune de Limoges est l'événement qui fédère le plus les habitants du quartier, là où la population est en grande partie musulmane.

LA LAÏCITÉ DE DEMAIN

La question religieuse est éminemment présente dans notre société. La religion peut être, selon M. Kouassi, vue comme « **un problème** ». Le fait de considérer la religion de cette manière fragilise l'inclusion des individus ayant un lien important avec celle-ci. Couplée à une influence et instrumentalisation politique, la religion devient un enjeu de société. La laïcité est par conséquent soumise à ces liens et à des transformations politiques. La laïcité sera à l'avenir soumise à de nombreux défis. L'un de ces défis est avant tout politique. L'instrumentalisation et l'utilisation à des fins politiques de la laïcité ont de quoi nous interpeller. Pour M. Kouassi, « **le pouvoir politique a une grande responsabilité** » quant à la préservation et la stabilisation de ce principe au sein de la société. Face à ce danger politique, il doit y avoir selon lui un « **devoir de vigilance citoyenne** ». Les citoyens doivent devenir des acteurs actifs de la préservation de la laïcité. M. Kouassi souhaite rester optimiste quant à l'avenir de la laïcité, mais il ne faut non plus exclure les dangers qui guettent ce principe. La plus grande menace serait « *une interdiction du port de signes religieux dans l'espace public* ». Cette décision serait catastrophique. La laïcité reste aujourd'hui « *très fragile et très secouée* », mais la France dispose d'institutions solides pour empêcher toute dérive incontrôlée. Les citoyens jouent un rôle de premier plan, pour faire en sorte que la laïcité ne s'éteigne pas de sitôt.